

AVIS PUBLIC

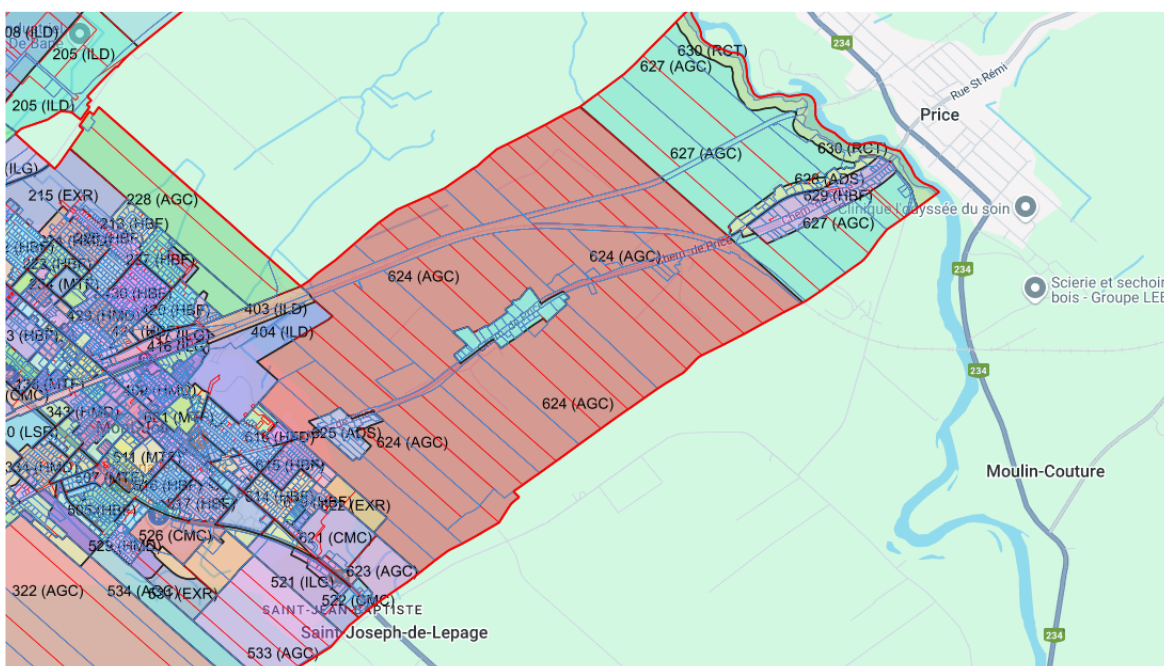
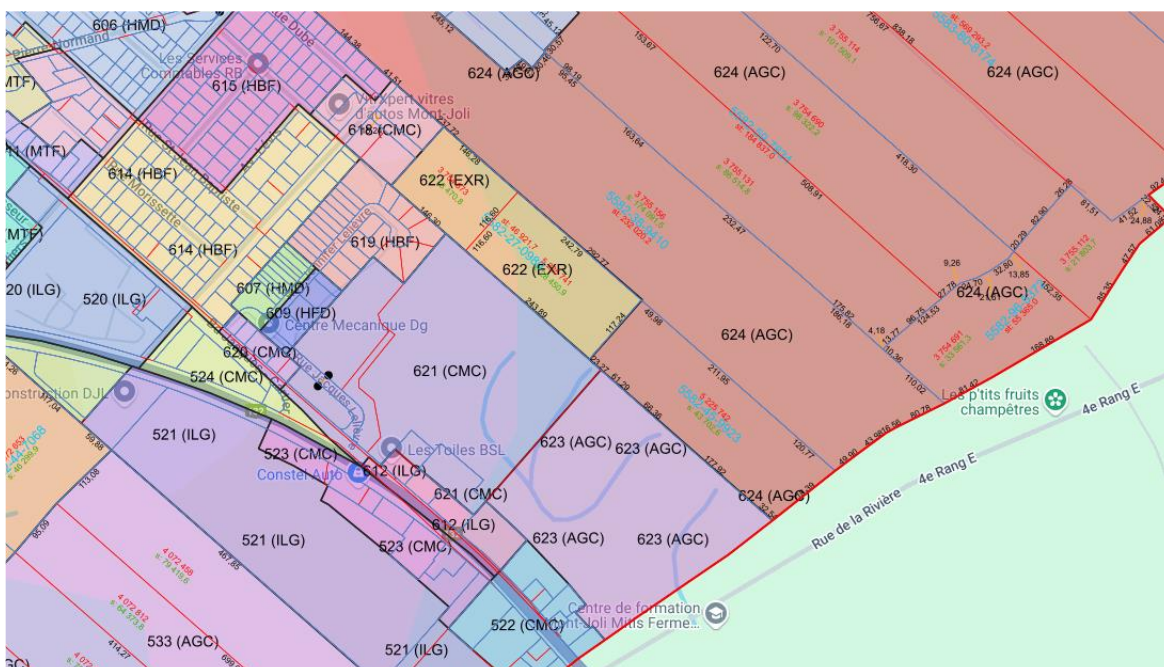
DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2025-1527 RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2009-1210 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 621 (CMC) ET D'AJOUTER DES USAGES D'HABITATION DANS LA ZONE 619 (HBF)

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement n° 2025-1527, la soussignée, greffière de la Ville de Mont-Joli, donne avis public de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 février 2025, le conseil a adopté le second projet du règlement intitulé : « Règlement amendant le Règlement de zonage n° 2009-1210 afin d'agrandir la zone 621 (CMC) et d'ajouter des usages d'habitation dans la zone 619 (HBF) »
2. L'objet de ce projet de règlement est d'agrandir la zone 621 (CMC) sur la section est de la zone actuelle 619 (HBF) ainsi que de modifier les usages autorisés dans la zone 619 (HBF) en modifiant son appellation pour la zone 619 (HMD) qui permettra les usages HABITATION II à VII.

Les zones visées par ce projet de règlement et les zones contigües sont illustrées par les croquis ci-dessous :



3. Une demande peut être déposée par des personnes intéressées afin que le règlement soit soumis à leur approbation par le biais d'un référendum.
4. Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus au Service du greffe de la Ville de Mont-Joli au 40, avenue de l'Hôtel-de-ville à Mont-Joli (Québec) G5H 1W8, téléphone : 418 775-7285 poste 2110.
5. Pour être valide, toute demande doit :
 - Indiquer clairement la disposition qui fait l'objet de la demande et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
 - Être reçue au bureau municipal au plus tard le **20 mars 2025**;
 - Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
6. Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes au **3 mars 2025**:
 - Être majeur, de citoyenneté canadienne et ne pas être sous curatelle;
 - Être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme étant celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 3 mars 2025 est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas sous curatelle.

7. Les dispositions du second projet de règlement qui n'auront pas fait l'objet d'une demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Le second **projet de règlement n° 2025-1527** peut être consulté au ville.mont-joli.qc.ca ou au bureau du Service du greffe au 40, avenue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h15 à 16h30, et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Donné à Mont-Joli ce 5 mars 2025.



Françoise Virginie Lechasseur, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Françoise Virginie Lechasseur, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel de Ville de Mont-Joli entre 8h et 12h et de 13h15 à 16h30 le 12^e jour de mars 2025 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli ainsi que dans le Journal Le Laurentien le même jour.

Donnée à Mont-Joli, ce 12^e jour de mars 2025

La greffière,

Me Françoise Virginie Lechasseur, avocate et OMA